

III

*Les laïques ont-ils le droit d'enseigner, et à quelles conditions ?*

En réponse à cette question Messieurs, je continuerai la citation de M. l'abbé Verniolles :

“Or, en quel sens combattons-nous l'instruction laïque ? Aurions-nous la prétention d'interdire l'enseignement aux maîtres laïques ? Mais ce serait exorbitant et ridicule. En plusieurs endroits de cet écrit, nous avons établi sur ce point la doctrine de l'Eglise.

“Quand les laïques sont vraiment chrétiens par la conviction et la foi, par la pratique surtout et par l'esprit qui inspire toutes leurs paroles, ils sont très-capables de bien élever les enfants. Dans ce cas, leur enseignement est humblement soumis à l'autorité de l'Eglise ; ils acceptent la surveillance et le contrôle du pasteur et du prêtre ; par leurs actes de chaque jour, ils préparent la voie au ministre sacré ; ils secondent son autorité et son influence auprès des enfants, et leur font comprendre la nécessité de la prière et des sacrements. Est-ce précisément de pareils laïques que veulent auprès des enfants ceux qui demandent avec tant de passion que l'éducation soit laïque ? Bien loin de là. Le maître que nous venons de peindre serait à leurs yeux plus qu'un clercal ; ce serait une sorte de capucin ou de fanatique. Arrière de tels laïques, s'il vous plaît : place aux hommes de progrès, aux hommes vraiment *tolérants* pour tous les cultes, les opinions.”

Voici maintenant une autre autorité qui n'est pas suspecte, c'est celle de Mgr. Guibert, archevêque de Paris.

Dans son mandement sur l'éducation (Carême de 1874) il dit :

“A l'éducation religieuse, on veut substituer ce qu'on appelle l'éducation laïque. . . . .

“Voyons quel est le véritable sens de ce nouveau genre d'enseignement ; dissipons l'équivoque, démasquons le dessein caché sous des termes en apparence inoffensifs.

“Veut-on dire que les laïques doivent être admis à partager ce noble labeur qui consiste à élever la jeunesse ? Mais qui le conteste ? qui s'y oppose ? qui a songé à interdire aux séculiers la carrière de l'enseignement ? Il s'agirait mal aux hommes que nous avons en vue, de manifester une telle crainte et de parler comme s'il s'agissait pour eux d'une conquête à faire. Si quelqu'un a dû reconquérir le droit de se dévouer à l'éducation, c'est l'Eglise, longtemps exclue par le monopole officiel. Or, l'Eglise ne médite aucune revanche ; elle ne prétend nullement concentrer en ses mains l'exercice du droit qu'on lui avait injustement dénié. Que les laïques enseignent donc la jeunesse, mais qu'en même temps ils la forment à la vertu ; que l'éducation qu'ils donnent repose sur les vrais principes de la religion et de la morale ; c'est tout ce que nous leur demandons, et ce que leur demandent les familles chrétiennes. Quel que soit l'habit dont les instituteurs sont revêtus, ils ont les mêmes devoirs à remplir envers les enfants qu'ils élèvent ; ils doivent compte à Dieu, à la famille, à la société de l'accomplissement de ses devoirs.”

Ainsi nous voyons qu'aux termes mêmes de Mgr. Guibert, on ne doit pas interdire aux séculiers la carrière de l'enseignement ; que les laïques doivent être admis à partager ce noble labeur qui consiste à élever la jeunesse. Mais comme ces fonctions ne peuvent s'exercer qu'à de certaines conditions, avant de tirer une conclusion définitive, il nous reste à examiner une dernière question.

IV

*Ces conditions sont-elles remplies par les laïques du Canada ?*

Dans toutes les écoles du Canada, les exercices de la journée commencent et finissent par une prière ; les élèves sont tenus de s'approcher des sacrements tous les mois ; les maîtres eux-mêmes donnent presque toujours l'exemple ; donc les laïques font comprendre aux enfants la nécessité de la prière et des sacrements.

Devant enseigner tous les jours le catéchisme, l'expliquer aux élèves, leur faire comprendre toutes les sublimes beautés de la religion, les laïques ont recours pour cela à des livres qui sont le plus souvent fournis par le curé lui-même : donc, leur enseignement est humblement soumis à l'autorité de l'Eglise.

Tous les livres que les laïques ont en mains pour l'enseignement, ont été préalablement examinés et approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, qui se compose d'évêques, de prêtres et de tout ce qu'il y a de plus catholique dans le pays : donc, l'éducation qu'ils donnent repose sur les vrais principes de la religion et de la morale.

Les commissaires qui ont la surveillance et le contrôle de l'école et de tout ce qui s'y rattache, ont toujours pour président le curé lui-même, et dans quelques institutions plus considérables, un prêtre est spécialement chargé de la direction générale : donc, les laïques acceptent la surveillance et le contrôle du pasteur et du prêtre.

Toutes nos populations rurales, si vertueuses, si chrétiennes, si catholiques, si franchement religieuses, sont

formées presque exclusivement par les instituteurs laïques ; et tous les ans, on voit des élèves quitter les écoles laïques pour commencer les études préparatoires au saint ministère ; donc, les laïques savent former la jeunesse à la vertu.

Pour ce qui est de la dernière condition : que les laïques soient vraiment chrétiens par la conviction et la foi, je me permettrai de référer ceux qui seraient encore tentés d'avoir des doutes à notre égard, à l'adresse que les laïques ont envoyée au Saint Père, et qui renferme l'expression de nos sentiments les plus sincères, de nos convictions les plus intimes et de notre inébranlable attachement à la loi de nos pères et au siège de Pierre. Si, après cela, ils ne sont pas convaincus que cette dernière condition est bien remplie, ils sont certainement plus exigeants que le saint Vieillard du Vatican, qui s'est montré satisfait des sentiments de filiale affection de ses plus humbles enfants, qui a accepté leurs souhaits avec bonheur, et qui a daigné encourager, par ses plus abondantes bénédictions, les généreux efforts qu'ils font pour se diriger, eux et leurs élèves, dans la voie du bien.

En terminant, Messieurs, je désire déclarer que je suis animé des meilleurs sentiments envers les Frères de la Doctrine Chrétienne. On m'a même quelquefois reproché de porter mes sympathies trop loin de ce côté. Personne plus que moi ne sait reconnaître tout le bien qu'ils opèrent dans la société par leur dévouement et l'excellence de leur enseignement. En même temps, je crois avoir suffisamment prouvé que les laïques, ayant les aptitudes nécessaires et offrant toutes les garanties morales et religieuses, ont un droit indéniable à l'enseignement de la jeunesse ; et qu'en dépit de l'inqualifiable conduite de certains journaux, qui, les sachant sans défense, sans influence politique et sans protection, craignent d'autant moins de les attaquer pour se faire un petit capital politique, qu'ils ont la certitude de pouvoir le faire impunément, ces instituteurs peuvent, forts de leurs bonnes intentions et munis de la haute autorisation du Saint Siège, continuer à exercer sans remords les importantes fonctions qui leur sont confiées, tant que l'autorité religieuse du Canada n'en aura pas décidé autrement.

L'OISEAU INCONNU

Je suis fort peu naturaliste,  
Mais, bien sûr, l'ornithologiste  
Le connaît et peut le nommer,  
L'oiseau qui vient de me charmer. . . .

Je regardais vers la lisière  
Du bois noyé dans la lumière  
Que verse à grands flots le printemps,  
Par la forêt et par les champs.

Soudain, radieux et limpide,  
Je vois passer un point rapide :  
On eût dit un astre d'argent  
Au soleil de juin voltigeant.

Puis, aussitôt, dans un arbuste  
Un miroitant rubis s'incruste,  
—Rubis, fleur, corail, vermillon  
Châtoyant dans un vif rayon.

Tandis que je scrute et j'admire,  
L'objet que je voyais reluire,  
Magique diamant ailé,  
Dans l'air tiède s'est envolé.

Non loin, sur la haie il se pose  
Alors, aérienne rose,  
Le plus bel oiseau devant moi  
Étale son manteau de roi.

Dire l'éclat de son plumage,  
Brun panache, pourpré corsage,  
Queue, ailes d'un frais velours noir,  
Non ! oh ! mais non ! il faut le voir ! . . . .

Pour le contempler je m'avance,  
L'oisillon fuit à ma présence,  
Mais, au doux chant d'un rossignol,  
J'en ai vite oublié le vol.

EL. BEAUDE.

Tingwich, juin 1874.

AUX LECTEURS

Lorsque vous ne savez pas, demandez à ceux qui peuvent vous éclairer ; instruisez-vous : l'important est que vous sentiez cette nécessité.

FÉNÉLON.

Si le Canadien n'est pas de tous les peuples le plus érudit, il est certainement le plus curieux, le plus impressionnable, le plus disposé à se donner corps et âme à l'influence, bonne ou mauvaise, d'un volume ou d'un journal.

Sa fièvre et noble indépendance souffrirait de se laisser aller à la parole d'un homme sage.

Il n'aime pas les abords ni les envirements de la tribune. Au contraire, dans une lecture silencieuse, il se donne l'air d'instruire une cause, de se former lui-même une conviction, d'arriver à ses frais à une conclusion pratique, qu'il ne fait, en somme, que s'approprier.

Cette opinion d'emprunt il la défendra bientôt comme sienne, et, s'il ne peut arriver à l'inculquer à d'autres, elle aura toujours la plus grande influence sur son avenir personnel.

Ce n'est pas sur les tablettes d'un élève de seconde ou de rhétorique qu'il faut chercher ces livres décisifs.

Ce ne sont pas, comme on a bien voulu le croire un instant, les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome qui le captivent et l'absorbent au point de faire un considérable effet sur son avenir. . . . .

Ce sont bien plutôt ces lectures que j'appellerai facultatives, alors que l'élève a quitté les bancs de l'école et que, livré à lui-même et maître de ses loisirs, il choisit son journal, sa revue, son auteur favori, alors que la vie intellectuelle se prend d'inclination, et qu'on cherche dans un moment de silence et de solitude, d'abord ce qui peut égayer, ensuite ce qui doit instruire et éclairer.

Oui, c'est de ce premier entretien littéraire, de ces premières lectures libres, que nous voyons sortir un homme, un caractère, une énergie qui se dévoile, et, pour peu qu'on veuille étendre le cadre, une situation politique et l'avenir d'une nation.

Il est donc nécessaire, sous tous les rapports, de se rendre exactement compte des lectures de la jeunesse, de connaître ses confidents, de savoir à qui elle donne son attention, dans ces trop rares instants, où la conversation tombe, où les affaires et les plaisirs bruyants font relâche, où la compagnie s'en va.

Suivez cet étudiant au sortir du collège. Observez-le, au moment où ayant échangé la dernière poignée de main avec ses camarades, il s'enferme aussitôt dans son cabinet d'étude, et tire son journal qu'il tenait soigneusement caché sous le pan de sa redingote.

C'est avec cet interlocuteur improvisé, bon ou mauvais, qu'il va se rendre compte de la journée politique, littéraire, scientifique. . . . . Voici l'heure où il va se faire une opinion, sur les événements les plus graves, et par suite sur ses propres intérêts futurs.

Disons-le tout de suite, si nos jeunes citoyens lisent beaucoup les mauvaises feuilles, ils se laissent moins séduire par les artifices du roman que nos bons bourgeois de campagne, qui se laissent bien souvent influencer par elles.

Bruyante et légère, la jeunesse ne veut que rire quelques minutes, se divertir au récit du scandale public, voir la dernière caricature politique, et choisir son théâtre pour la soirée du lendemain.

Autant en emporte le vent, comme les feuilles à l'autonne.

Ce qui reste, c'est malheureusement cette frivolité railleuse ce caractère frondeur, qui rend l'étudiant détestable, toutes les fois qu'il n'est pas dangereux ; c'est ce ton fastueux, cette cranerie d'opposition, qui vont faire de ce jeune homme, d'abord un mauvais électeur politique, puis, peut-être, un *fibustier de salons*, ou, pour mieux dire, un mauvais sujet.

Mais il faut ajouter alors que cet étudiant à la figure intelligente, au maintien noble, a choisi pour sa politique la *République Française* de Gambetta. Ses auteurs favoris sont : en poésie, Victor Hugo ; en histoire, M. Thiers ; en physiologie, Littré ; en littérature, George Sand, au lieu de lire les œuvres distinguées de nos écrivains Canadiens, que nous avons en nombre considérable, et qui consacrent à la nationalité Canadienne-Française plusieurs écrits remarquables par la puissance du style, par le tact avec lequel ils savaient si bien toucher les cordes les plus sensibles de nos cœurs ; et vous, chers lecteurs, qui me lisez en ce moment, pouvez dire que mes éloges ne sont entachés d'aucune exagération.

On en voit d'autres qui consacrent une partie de leur existence à étudier avec soin la structure du corps humain.

Ils connaissent dans tous ses détails cette charpente osseuse qui le soutient ; ces artères, ses veines qui font circuler le sang dans toutes ses parties ; ces organes merveilleux de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'odorat ; puis ils viennent vous dire avec assurance : “ Mais dans tous cela je n'ai vu qu'une matière admirablement organisée, et je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, découvrir ce que l'on appelle une âme. . . . . ”

Insensés ! espéraient-ils donc que la pensée, que l'intelligence, que l'âme, en un mot, pouvait se découvrir à la pointe d'un scalpel !

Et voilà comment ces jeunes gens, avec toute leur science, toutes leurs découvertes, arrivent, sinon à l'athéisme, du moins au déisme et à l'incrédulité.

Quand Christophe Colomb découvrit l'Amérique, ses compagnons, dans l'admiration que leur inspirait le génie de ce grand homme, qu'ils avaient quelque temps méconnu, se jetèrent à ses genoux. Mais le héros, repoussant leurs hommages : “ Ce n'est pas à moi, leur dit-il, que vous devez adresser des actions de grâces, mais c'est au créateur, qui a daigné nous conduire à travers les abîmes de l'Océan, sur cette terre que nul Européen n'avait foulée avant nous. ” Et donnant lui-même l'exemple, il se prosterna la face contre terre, adorant et remerciant le Dieu qui avait dirigé et éclairé sa marche au milieu de tant de hasards.

Cependant, chers lecteurs, si l'orgueil était permis, Colomb eût pu en concevoir à plus juste titre que ces hommes dont je viens de parler.

Il y a heureusement en Canada, et à Québec même, une autre jeunesse, celle qui va chercher les bons journaux et les ouvrages canadiens dans les cercles catholiques, comme la “ société littéraire-canadienne de Québec, ” fondée l'année dernière, par M. J. B. Sirois, homme dont le dévouement n'a cessé de créer des associations religieuses et littéraires, qui sont autant de boulevards destinés à conserver intact l'héritage sacré de nos ancêtres. Le soir la jeunesse s'y rassemble. On a sous la main les bons auteurs ; on improvise de charmantes et agréables soirées littéraires, où le talent se révèle, où les aptitudes se dessinent.

La jeunesse des campagnes lit autant, peut-être plus que celle des villes ; mais il y a là plus d'isolement et beaucoup moins d'avantages.

La classe si nombreuse des cultivateurs ne lit guère que les journaux qui relèvent de son état.

Ce sont les sciences naturelles, si bien rendues par l'abbé Provencher, illustrées de gravures, et nourries d'arguments faciles à saisir. Ces sortes de livres, qui valent cent fois mieux que les romans, trouvent une foule de jeunes lecteurs, auxquels il faut rendre cette justice qu'ils en sortent toujours plus sérieux et beaucoup plus savants.